

DEBITANTS DE BOISSONS FESTIVITAS MULHOUSE

Pour info, la licence 4 (l'autorisation pour certains débits de boisson), n'a pas à être demandée auprès de la préfecture si vous commercialisez votre propre récolte.

Feuillet à retourner par courrier ou fax par vos soins directement aux services concernés (aucun coût) au plus tard 15 jours avant la manifestation

SOUS-PREFECTURE DE MULHOUSE

Bureau des Affaires Communales
et de la Réglementation
2 place du Général de Gaulle
68200 MULHOUSE
sp-mulhouse-reglementation@haut-rhin.gouv.fr

MAIRIE DE MULHOUSE

Service Attractivité Commerciale
2, Rue Pierre et Marie Curie
BP 1020
68948 MULHOUSE CEDEX 9
suivi.commerces@mulhouse-alsace.fr

Je soussigné (Nom/Prénom) :
Raison Sociale :
Adresse
Code Postal / Ville : Téléphone :

Déclare installer un stand lors de FestiVitas qui se déroulera du 31 janvier au 2 février 2020, et y servir :

Type de service (cocher la case correspondante)	Licence nécessaire	Déclaration à renvoyer au service indiqué ci-dessous
<input type="checkbox"/> des dégustations gratuites de vin, bière ou cidre, café, jus de fruits ou eau	Pas de licence à demander	Pas de demande
<input type="checkbox"/> des dégustations payantes (vente à consommer sur place) de café, de jus de fruits, du 1 ^{er} groupe	Pas de licence à demander	Pas de demande
<input type="checkbox"/> des dégustations payantes (vente à consommer sur place) de vins, bières, cidres	Licence 3 Renvoi de cette page remplie	Mairie de Mulhouse
<input type="checkbox"/> pratiquer la vente à emporter de vins, bières, cidres	Petite licence à emporter Renvoi de cette page remplie	Mairie de Mulhouse
<input type="checkbox"/> pratiquer la vente de vin, bière ou cidre pendant les repas	Petite licence restaurant Renvoi de cette page remplie	Mairie de Mulhouse
<input type="checkbox"/> des dégustations payantes de spiritueux (vente à consommer sur place)	Licence 4 Renvoi de cette page remplie	Sous-préfecture de Mulhouse
<input type="checkbox"/> pratiquer la vente à emporter de spiritueux	Licence à emporter Renvoi de cette page remplie	Sous-préfecture de Mulhouse
<input type="checkbox"/> pratiquer la vente de toutes boissons pendant les repas	Pas de licence à demander	Pas de demande

Fait à

Le

Signature et cachet :

NB : Conserver une copie de cette déclaration, à présenter en cas d'un éventuel contrôle